

Québec, le 12 novembre 2012

Monsieur Yves Petit
Directeur général
École de musique Vincent-d'Indy
628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Outremont (Québec) H2V 2C5

Objet : Suivi apporté à l'évaluation du programme préuniversitaire de *Musique (501.A0)*

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 12 septembre 2012, du suivi apporté par l'École de musique Vincent-d'Indy à l'évaluation du programme préuniversitaire de *Musique (501.A0)*.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait d'abord recommandé à l'École de s'assurer de la prise en charge des buts généraux du programme dans les cours et que les plans de cours établissent clairement les liens entre les objectifs et standards et leur contenu. En réponse à cette recommandation, l'École, dans son *Projet institutionnel*, a élaboré quatre intentions éducatives établies à partir des buts généraux du programme d'études. Le *Guide de rédaction des plans de cours* et l'échantillon de plans de cours que l'École a fournis démontrent que, dans chaque plan de cours, les buts généraux et les intentions éducatives concernés par un cours sont présentés aux étudiants. L'échantillon de plans de cours permet également de confirmer qu'une section des plans de cours est consacrée aux liens entre les objectifs et les contenus. Ainsi, pour chacun des objectifs d'un cours, le plan de cours établit les contenus en lien avec celui-ci.

La Commission avait aussi recommandé à l'École de s'assurer que, pour chacun des cours, les critères de performance attendus soient fixés. En réponse à cette recommandation, l'École détaille, dans son *Projet institutionnel*, quatre paliers d'intégration des compétences. De plus, le *Guide de rédaction des plans de cours* précise que les liens d'un cours avec les paliers d'intégration doivent être présentés dans le plan de cours. D'une part, l'échantillon de plans-cadres permet de confirmer que des cibles sont fixées pour chacun des cours. La progression de la maîtrise de chacune des compétences concernées par un cours est aussi clairement démontrée dans les plans-cadres. D'autre part, l'échantillon de plans de cours permet de confirmer qu'une section des plans de cours est consacrée aux liens entre un cours et les paliers d'intégration définis par l'École. Ainsi, une section *Buts généraux, intentions éducatives, axes de formation et paliers d'intégration* apparaît dans chacun des plans de cours.

Enfin, la Commission avait recommandé à l'École de s'assurer que l'activité synthèse de programme respecte le devis ministériel. En réponse à cette recommandation, l'École affirme que la refonte du programme de *Musique* qu'elle a opérée a mené à la création d'un cours de la formation générale complémentaire : *Informatique et musique*, dispensé en première session et inscrit dans l'axe de formation *Exploration culturelle et technologique*. Ces informations apparaissent dans le *Profil de sortie*. Ainsi, l'École fait la démonstration que de nouveaux contenus ne sont plus introduits et évalués dans le cadre de l'épreuve synthèse de programme. La Commission note finalement que les informations contenues dans le *Cadre de référence de l'épreuve synthèse de programme* et dans le *Plan-cadre de l'activité synthèse de programme* sont cohérentes avec les informations contenues dans le *Profil de sortie* élaboré par l'École à partir du *Programme d'études* du Ministère et du *Projet institutionnel* de l'École.

La Commission estime que l'École a donné des suites satisfaisantes et, en conséquence, elle lève ces trois recommandations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière

c. c. M^{me} Jacinthe Latour, directrice des études